



DEL-2025-0076

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de Conseillers</b>
<b>En exercice : 18</b>
<b>Présents : 10</b>
<b>Votants : 12</b>
 <b>OBJET :</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE ET LOIRE</b> <b>GROUPEMENT « D'ACHATS INFORMATIQUE »</b>  <hr/> <hr/>

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 18 décembre  
Le Conseil Municipal de LA REGRIPPIERE 44330  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,  
Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre  
2025

**PRÉSENTS :** M EVIN P., Mme DURAND A., M CAILLER R.,  
Mme PETITEAU M-E., M BOUCHEREAU F., M SOURISSEAU  
B., Mme BARON A., M DUGUE V., Mme JOLIVET C., Mme  
PASQUEREAU C.,

**EXCUSÉS :** M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M GAULTIER J-L,  
M BAUDRY M., M CARETTE C., Mme HERBRETEAU M-A.,  
Mme FONTENEAU C., Mme LAMBERT B.,

**POUVOIRS :** M BAUDRY M. a donné pouvoir à M EVIN P.  
Mme LAMBERT B. a donné pouvoir à Mme PASQUEREAU C.

**SECRETAIRE :** M BOUCHEREAU F.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1414-3,  
**Vu** la Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,  
**Vu** le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de matériels informatiques,

Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes Sèvre et Loire propose dans une démarche de mutualisation de renouveler la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de matériels informatiques.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes, dont le mandataire, coordonnateur sera la Communauté de communes Sèvre et Loire.

Il est demandé, en outre, au Conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la Commission d'appel d'offres du groupement.

Considérant les besoins de la commune,

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

-D'ADHERER au groupement de commandes pour l'achat de matériels informatiques proposé par la Communauté de communes Sèvre et Loire ;

-D'APPROUVER la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché d'achat de matériels informatiques ;

-D'ADHERER aux lots suivants avec les montants minimums et maximums annuels de commandes correspondant :

Lots	Montant minimum annuel de commande en € HT	Montant maximum annuel de commande en € HT
Lot 1 : Ordinateurs	0	3 000
Lot 2 : Copieurs	0	10 000
Lot 3 : Petits matériels et périphériques	0	1 000
Lot 4 : Moniteurs et écrans TV	0	1 000
Lot 5 : Vidéo Projecteurs	0	2 000

-D'ACCEPTER que la Communauté de communes Sèvre et Loire assure les fonctions de coordonnateur du groupement de commandes ;

-D'AUTORISER par avance le représentant de la Communauté de communes Sèvre et Loire notamment Madame la Présidente, en tant que représentant du coordonnateur du groupement, à signer et notifier les marchés initiaux, à signer et notifier les marchés subséquents qui seront passés successivement le long de la durée du marché pour le lot 1, à signer et notifier les avenants des marchés initiaux ou des marchés subséquents, à signer et notifier les ordres de services valant décision modificative unilatérale du contrat ;

-DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret pour désigner les représentants de la commune au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commande désigné ;

-DE DESIGNER ci-dessous le représentant titulaire et le représentant suppléant qui siègeront à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Pascal EVIN	Roger CAILLER

ACCUSE DE RECEPTION  
PREFECTURE VIA FAST

Le 19 DEC. 2025

Certifié exécutoire par le Maire  
Publié ou notifié le : 19 DEC. 2025

Pour extrait conforme au Registre  
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,  
Le Maire,  
Pascal EVIN

